

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

État B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supplémentaires :

(en euros)

Programmes	Majoration des autorisations d'engagement supplémentaires accordées	Majoration des crédits de paiement supplémentaires ouverts
Accès et retour à l'emploi	77 000	77 000
TOTAUX	77 000	77 000
SOLDE	77 000	77 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de majorer de 77.000 euros les ouvertures de crédits supplémentaires sur le programme « Accès et retour à l'emploi » (action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ») au titre d'une réimputation de crédits.